

LA PISTE DES OASIS MYANMAR (BIRMANIE)

Article 1, présentation:

"La Piste des Oasis" est une course à pied "nature" à étapes organisée par l'agence Cap au Sud-Evasion. Cette manifestation peut regrouper de 25 à 70 participants (variable suivant les destinations).

L'épreuve est principalement destinée aux coureurs mais un programme marcheur est mis en place parallèlement. Celui-ci se déroule en général sur la moitié des étapes. Les sections les plus jolies sont choisies et un véhicule avec guide local sont dédiés à ce groupe de marcheurs. Sur certaines épreuves où cela est indiqué, la marche nordique est possible sur l'ensemble des parcours. Ce règlement peut être envoyé avec le bulletin d'inscription par courrier aux personnes qui ont fait une demande d'inscription auprès de l'organisation s'ils ne disposent pas d'une connexion internet.

Cap au Sud Evasion se réserve le droit de modifier: le règlement de la course, la physionomie de l'épreuve, le lieu, la date et la destination initiale de la course en cas de force majeure (météo, cataclysme, conflit armé, invasion en tout genre, grêle, lock-out, etc.) ou pour des raisons indépendantes de sa volonté.

L'épreuve **BIRMANIE** aura lieu du **27/11 au 08/12/2018**.

Il y aura 5 étapes de prévu.

Nous vous demandons de prévoir par sécurité la possibilité de retour un jour de plus tard sur Paris car une journée de plus peut être intégrée.

Article 2, conditions d'admissions:

Pour être admis, les concurrents doivent être majeurs et titulaires d'un certificat médical attestant de leur aptitude à ce type d'épreuve (Il pourra être récupéré sur le site lors de la demande de dossier d'inscription et devra être retourné 35 jours minimum avant le départ avec le versement du solde).

Une exception reste possible pour toute personne liée à un projet particulier et qui sera validé par l'organisation.

Article 3, catégories de concurrent:

Chaque participant homme ou femme entre dans le classement général sans distinction de sexe, d'âge. Parallèlement au classement général, il est établi plusieurs classements par catégorie :

_ Individuel homme: SH senior homme, VH1 vétéran homme, VH2 vétéran homme, VH3 et VH4 vétéran hommes mélangés. (Si une catégorie a moins de 3 participants)

_ Individuel Femme : SF senior femme, VF1 vétéran femme, VF2 vétéran femme, VF3 et VF4 vétéran femme mélangés. (Si une catégorie a moins de 3 participants)

_ Classement par équipe (si au minimum 3 équipes participantes). Une équipe est constituée de 3 personnes . Pour rester en course, une équipe doit toujours être formée et présente à l'arrivée. Chaque participant sera inscrit à titre individuel dans le classement général.

Article 4, classement:

Classement individuel:

Le classement de l'étape se fait par addition du temps réalisé et des éventuelles pénalités reçues. Le classement général se fait par addition des temps obtenus à chaque étape.

Classement par équipe:

Pour les équipes, le temps utilisé pour le classement sera la somme des temps réalisés par les membres de l'équipe, additionné des éventuelles pénalités. Le classement général se fait par addition des temps obtenus à chaque étape.

Article 5, contrôles techniques et administratifs:

Les vérifications auront lieu le premier ou deuxième jour sur place c'est-à-dire soit le jour d'arrivée ou le lendemain si arrivée tardive le premier jour. Chaque concurrent sera convoqué et devra se présenter aux commissaires de course et contrôleurs. Les concurrents devront impérativement avoir rempli leurs obligations administratives et techniques avant de prendre le départ. Les dossards (Marques d'identification) seront remis aux concurrents une fois que les vérifications auront été faites et à condition que le concurrent ai répondu à toutes les demandes des organisateurs.

Les concurrents devront remettre au plus tard lors de la remise des dossards la fiche médicale demandée remplie et l'acceptation signée du règlement présent.

Article 6, marques d'identification de l'organisation:

Lors des vérifications administratives et techniques précédant le départ, l'organisation fournira à chaque concurrent trois dossards numérotés : Un dossard dorsal, un dossard poitrine et un pour le sac "journée" du coureur.

Article 7, feuille de route:

Une carte de route décrivant le parcours des étapes sera établie lors des différentes missions de reconnaissance. Un carnet de bord pourra être communiqué sur une étape particulière si cela est nécessaire. Il comprendra les détails propres à l'étape. Des commentaires seront donnés chaque matin avant le départ de l'étape du jour sur les points les plus délicats par le Directeur de course lors du briefing en français. (Anglais en option).

Article 8, ordres de départ:

Tous les candidats partiront en même temps quelque soit les étapes et les catégories.

Article 9, balisage:

Les participants aux trails organisés par Cap au Sud Evasion devront impérativement suivre le balisage des étapes prévu par l'organisation. Le parcours sera indiqué par un balisage régulier en fonction de la topographie et du relief des paysages traversés. Plusieurs points de repères naturels serviront d'indications supplémentaires afin que les participants restent bien sur l'axe du parcours. Suivant les épreuves, des traces GPS pourront être communiquées aux participants.

Article 10, check-point (CP):

Les « check-point » sont répartis sur l'axe de chacune des étapes. Ce sont des endroits de passage obligatoires et où les concurrents devront s'arrêter sous peine de pénalités. Ils permettent aux contrôleurs de course de relever l'heure de passage de chaque concurrent et d'assurer l'approvisionnement en eau. A l'arrivée, un chronométrateur effectuera le relevé du temps (en heures, minutes et secondes) de chaque concurrent pour l'étape parcourue dans la journée.

Article 11, ravitaillement en eau:

L'organisation se charge de l'approvisionnement en eau (minérale, de source ou traitée) pour chaque concurrent. Elle sera adaptée aux besoins des concurrents, en fonction de l'étape et des conditions climatiques. L'eau sera distribuée avant le départ, aux check points qui seront confondus avec les ravitaillements et après l'arrivée. Quantité prévue : environ 6L par jour de course pour les épreuves dans les zones désertiques et 4,5L pour les autres.

Article 12, abandon:

En cas d'abandon, un concurrent doit impérativement prévenir l'organisation dans les plus brefs délais et remettre ses marques d'identification à un des commissaires de course. Le concurrent ne pourra quitter la course sans en aviser l'organisation et signer une décharge officielle. En cas d'état médical grave, le rapatriement sanitaire est aussitôt organisé. Un concurrent ayant abandonné et restant sur le bivouac sera automatiquement pris en charge par l'organisation.

Article 13, parcours et risques climatiques:

Les parcours ne sont pas situés le plus souvent dans des zones perdues, inhabitées mais le milieu naturel peut comporter des dangers notamment à cause d'événements météorologiques soudains. En cas d'orage violent, il faut se couvrir et ne pas bouger pour éviter de se perdre (à cause du manque de visibilité) ; il faut également éviter de rester dans le lit d'un oued où une vague pourrait, en cas d'orage soudain, être dangereuse. Si la visibilité est suffisante, alors la course continue.

Article 14, couverture image:

Cap au Sud-Evasion se réserve les droits exclusifs d'utilisation des images de "La Piste des Oasis". Les concurrents consentent que Cap au Sud-Evasion dispose du droit exclusif de leur nom et de leur image individuelle ou collective pour tout ce qui concerne de près ou de loin leur participation au trail, usage commercial compris. Tout support photographique, vidéo ou cinéma réalisé pendant l'épreuve ne pourra

être utilisé par les concurrents, les accompagnateurs ou l'encadrement qu'à des usages privés, sauf autorisation particulière ou accréditation. En conséquence, tout projet de film court, moyen ou long métrage devra avoir reçu préalablement l'autorisation de Cap au Sud-Evasion.

Article 15, tarifs et modalités d'inscription et de paiement:

Tarif BIRMANIE 2018 : **2650€** (au départ de PARIS, NICE, BRUXELLES et GENEVE) Pour les autres villes de départ si demandes particulières comme LYON, MARSEILLE, si moins de 10 personnes présentes au total au départ de ces villes, un supplément sera demandé et il dépendra des tarifs des vols observés au 30/06/2018. Le supplément sera au maximum de 4% du prix total du voyage plus les frais de nuit d'hôtel si nécessaire à rajouter. L'information vous sera donnée sur simple demande.

A partir du 01/07/2018, augmentation du tarif d'inscription de 60€ (si disponibilité)

A partir du 01/09/2018 jusqu'au 10/10/2018, augmentation du tarif de 120€ (si disponibilité)

La date limite d'inscription varie suivant chaque course, elle sera annoncée sur le site au début des inscriptions et pourra être modifiée suivant les disponibilités. Pour la Birmanie, ce sera le 10/10/2018.

Pour s'inscrire, il suffit de remplir le formulaire en ligne correspondant à la course, si problème de liaison Internet on peut vous envoyer un dossier d'inscription sur demande. 30% des frais d'engagement sont payables à l'inscription par chèque, par virement ou par carte bancaire. La simple réservation d'une place se fait avec un chèque d'un montant défini pour chaque course qui ne sera pas encaissé avant une date également définie pour chaque course.

IMPORTANT : le montant d'inscription fixé est valable pour un séjour en chambre double. Si vous vous inscrivez seul(e), vous acceptez par défaut de partager votre chambre avec une personne de même sexe. Si vous le désirez et sous réserve de disponibilité, un supplément pour chambre individuelle vous sera demandé, il sera défini pour chaque course.

Pour une inscription tardive(modalité défini pour chaque course) un supplément sera à régler aux frais d'inscriptions (et sous réserve de places disponibles).

Article 16, annulations et frais associés:

Les demandes d'annulations de réservation, les déclarations de forfait et demandes de remboursement doivent être exprimées par mail et par lettre recommandée afin d'éviter toute contestation. En cas d'acomptes déjà versés ou d'inscription versée en totalité, les barèmes de remboursement seront établis à l'inscription. Tout dossier sera étudié pour en pas pénaliser les personnes en fonction de nos possibilités.

Important : Nous conseillons donc à chaque concurrent de contracter une assurance annulation à titre personnel. Ce choix restant à la libre appréciation du concurrent. Une plaquette d'information vous sera communiquée indiquant la liste des conditions relatives à ce contrat sur simple demande.

(rappel du paragraphe 16 des conditions particulières de CAP AU SUD EVASION)

Toute annulation du fait du client entraîne la perception par CAP AU SUD - EVASION des frais suivants : (pour les personnes n'ayant pas souscrit une assurance annulation)

Conditions particulières d'annulation pour la PISTE DES OASIS BIRMANIE 2018

• **Une somme forfaitaire de 150 € sera retenue jusqu'à 91 J du départ pour ce voyage.** Les conditions particulières suivantes sur les frais applicables remplacent celles présentes sur notre site internet.

Echéancier des frais propres applicables si annulation sur La Piste des Oasis Birmanie 2018 :

- Entre 90 et 60 J avant le départ : 20 % du prix total.
- Entre 59 et 36 J avant le départ : 30 % du prix total.
- Entre 35 et 21 J avant le départ : 50 % du prix total.
- Entre 20 et 14 J avant le départ : 75 % du prix total.
- Entre 13J et le jour de départ : 100 % du prix total.

Le prix du voyage ne peut en aucun cas être remboursé lorsque le participant ne se présente pas aux heures et lieux mentionnés dans les documents de voyage ou encore si, par suite de non-présentation des pièces nécessaires à la réalisation du voyage (passeport, visas, certificat de vaccination, etc.), il se trouve dans l'impossibilité de prendre le départ à la date indiquée. Tout voyage interrompu ou abrégé ou toute prestation terrestre non consommée du fait du participant pour quelque cause que ce soit ne donne lieu à aucun remboursement. Si un participant désire changer son vol de retour, il perd le bénéfice du billet de retour au tarif groupe qui n'est, en aucun cas, remboursé.

Cas particulier : départ d'une capitale ou de toute ville Européenne non prévue comme départ possible indiqué, les billets d'avion étant dans ces cas là pris de manière individuelle et réglé à 100% dès l'inscription, le montant total du coût de ces billets sera ajouté aux frais d'annulation indiqués préalablement. Ce coût est variable (à cause de la date d'inscription) et est disponible sur simple demande à CAP AU SUD EVASION.

Si la raison de troubles politiques sur la destination est évoquée pour annuler le voyage, la position du ministère des affaires étrangères français (M A E), et lui seul, fera foi. Pour être valable, celle-ci devra clairement indiquer **une forte recommandation négative** pour voyager sur la destination en question. Les dates du voyage doivent également être comprises dans la période de contre indication indiquée par le ministère pour valider l'annulation. Dans ce cas, l'agence vous proposera un report sans frais sur la même destination dans les 12 mois qui suivent au maximum ou un départ sur une autre destination si cela est possible au niveau des engagements pris ou une annulation sans frais avec remboursement si aucune de ces solutions n'étaient possibles ou proposées. L'annulation, le report ou l'annulation du voyage pourra être prononcée par l'agence jusqu'à 10J du départ.

Au 12/02/2018, date de mise à jour de ce règlement, la situation locale est parfaitement calme et tout est en place pour une organisation de la course sans aucune difficulté.

Article 17, récapitulatif des pénalités:

Absence document administratif : 30 min

Absence certificat médical : Hors course ou visite médicale payante sur place si c'est possible

Absence marques d'identification à un contrôle : 15 min

Contrôle et pointage à un CP manquant : 30 min (sur chaque étape, un nouveau CP peut être annoncé au briefing avant course avec une pénalité particulière si ce CP est manqué)

Absence d'un équipement de la liste: 15 min + nouveau contrôle avec liste complète

1er Dépassement du temps maximum : Temps étape = temps du dernier de l'étape + 1H

2ème Dépassement du temps maximum : Hors course

Dopage : Hors course

1er Abandon membre d'une équipe de 3 coureurs : Pénalité +30 min sur le temps total de la dernière équipe classée à l'étape.

2ème Abandon d'au moins un membre d'une équipe de 3 coureurs : Mise hors course , non classée.

Abandon membre d'une équipe de 3 coureurs : Equipe déclassée, coureurs restants maintenus au classement individuel

Dégradation et pollution environnement : 30 min (hors zone de ravitaillement)

Important:

Ce règlement a une base commune à toutes les courses organisées par "La Piste des Oasis", Les modalités particulières à chaque course sont ou seront spécifiées lors de la présentation de ces courses sur le site et lors de l'inscription.

Elles sont indiquées ici pour le départ BIRMANIE 2018